

**PROCES -VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
9 juin 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
POUVOIRS : 4
VOTANTS : 11**

Le Conseil Municipal de la Commune de Clara Villerach,
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de M. MARCEL Patrick, MAIRE.

Étaient présents : M. MARCEL Patrick, M. SALIES Stéphane, M. ASCOLA Pascal, Mme ASCOLA Lisiane, M. SAUSSEZ Loïc, Mme ELDIN Sabrina, Mme PRATS Eliane.

Était absents :

Pouvoirs : Mme ZUBER Sophie à Mme PRATS Eliane, Mme PELISSIE Nathalie à Mme ELDIN Sabrina, M. BLIGUET Michel, à M. SAUSSEZ Loïc, M BOUSQUET Bruno à M. SALIES Stéphane,

Date de convocation :

31/05/2023

Date d’Affichage :

9/06/2023

Un scrutin a eu lieu, Mme Eliane PRATS a été élue secrétaire de séance,

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2023

Après lecture, le compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

11 voix POUR

2. Election des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Le sénat est composé de 348 sénateurs. Ils sont élus par les élus locaux et les parlementaires en deux fois, la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le dimanche 24 septembre prochain aura lieu l’élection de la moitié des sénateurs, dont ceux des Pyrénées-Orientales. Il faut donc procéder à l’élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

ELECTION DU DELEGUE :

Les candidatures déposées et enregistrées :

- Monsieur MARCEL Patrick

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

A obtenu :

- Monsieur MARCEL Patrick : 11 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur MARCEL Patrick est élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

ELECTION DES SUPPLEANTS

Les candidatures déposées et enregistrées :

- Madame ASCOLA Lisiane
- Madame PRATS Eliane
- Monsieur SALIES Stéphane

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- Madame ASCOLA Lisiane : 11 voix
- Madame PRATS Eliane : 11 voix
- Monsieur SALIES Stéphane : 11 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales :

Madame PRATS Eliane
Madame ASCOLA Lisiane,
Monsieur SALIES Stéphane.

3. Antenne relais New Deal Mobile

Le Maire expose :

En janvier 2018, le Gouvernement a obtenu des opérateurs privés des engagements ambitieux visant à accélérer la généralisation de la couverture mobile de qualité pour tous les Français.

Ce New Deal Mobile renforce les obligations de couverture des opérateurs à travers différents volets, que l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) est chargée de contrôler, parmi lesquels le dispositif de couverture ciblée avec pour objectif de couverture de 5 000 nouveaux sites par opérateur identifiés.

Clara-Villerach est concernée par ce dispositif par suite de la publication de l'arrêté ministériel du 1er février 2022.

Conformément au cadre obligataire qui régit le déploiement, le site qui sera déployé abritera les réseaux de Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR.

Bouygues Telecom est désigné opérateur pour la commune de Clara-Villerach.

Dans ce cadre, Bouygues Telecom est soumis à des échéances strictes. Le site doit être mis en service au plus tard 24 mois après parution de l'arrêté.

Il a été recherché un terrain pouvant accueillir l'antenne-relais sur Clara.

La commune a proposé la parcelle communale B 174 qui répond aux attentes du New Deal Mobile.

Le Maire présente le projet de convention entre la commune et CELLNEX France Infrastructures, fixant la redevance annuelle à 1 500 €, indexée de 1% chaque année. La convention est conclue pour 12 ans à compter de la date de signature par les deux parties.

Il est précisé que CELLNEX France Infrastructures s'assurera auprès des opérateurs accueillis que le fonctionnement des équipements publics sera toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière de santé publique ou d'émissions de champs électromagnétiques.

Le Maire demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur l'acceptation de la convention ;

Oùï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

DECIDE d'accepter la convention entre la commune et CELLNEX France Infrastructures pour l'installation d'une antenne-relais portant différentes générations de technologie mobile dans le cadre du Dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire concernant l'exécution de la délibération qui sera communiquée à la sous-préfecture et à CELLNEX France Infrastructures.

10 voix POUR, 1 voix CONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 20h**